



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2015

14 conseillers étaient présents : Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Jean Yves Dubois - Laurence Dupuy-Verbinnen - Michel Genettaz - Stéphane Michel - Corine Maironi-Gonthier - Christian Milleret - Marie Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

13 conseillers étaient excusés : Evelyne Arnaud (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Injoud Ayeche (pouvoir à Laurent Desbrini) - Véronique Barco (pouvoir à Marie-Pierre Rebrassé) - Jean Pierre Chenu (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Anthony Destaing (pouvoir à Michel Genettaz) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Roger Chenu) - Guy Ducognon (pouvoir à Stéphane Michel) - Camille Dutilly (pouvoir à Bernadette Chamoussin) - Candice Gilg (pouvoir à Xavier Urbain) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Pascal Valentin) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Christian Milleret) - Audrey Romao-Jacquier - Solène Terrillon (pouvoir à Isabelle De Lima).

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Isabelle De Lima est élue.

Mme Corine Maironi-Gonthier soumet aux élus l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2015. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, l'approuvent.

Puis Mme le Maire, l'ensemble des élus, les agents présents ainsi que le public, respectent une minute de silence en hommage aux victimes et à leur famille des attentats de Paris, le 13 novembre dernier.

I - Administration générale

1 – Décision modificative n°3 au budget général

Mme le Maire propose d'étudier la décision modificative n° 3 au budget général : celle-ci vient autoriser de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget ; à cet effet, elle donne la parole à Cécilia Rard, responsable des finances.

Mme Rard explique que cette décision modificative s'articule autour d'ajouts de crédits en dépenses financés par des recettes supplémentaires :

En Fonctionnement :

- 1 - Ajout de crédits pour compenser les crédits utilisés par des travaux en régie ou services non prévues initialement au budget
- 2 - L'ajout de crédits au chapitre personnel pour le financement des recrutements temporaires liés au passage en commune nouvelle

En Investissement :

- 1 - La modification des affectations de crédit de l'autorisation de programme AMO d'Aime 2000
- 2 - L'ajout de crédits au chapitre 21 pour permettre le paiement éventuel des investissements en début d'année 2016 dans l'attente du vote des budgets 2016.

Pascal Valentin demande ce que représente la taxe d'aménagement. Mme Rard explique qu'il s'agit d'une taxe d'urbanisme consécutive à la délivrance des permis de construire.

...Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la décision modificative n°3 au budget général de la commune de 2015, qui s'équilibre de la façon suivante :

- . Section de Fonctionnement = 86 500 € en recettes et dépenses
- . Section d'investissement = 172 000 € en recettes et dépenses

2 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ZAC Plagne Aime 2000 : modification de l'autorisation de programme et avenant n°1 au marché

A - Modification de l'autorisation de programme

Madame le Maire rappelle que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération précise sur plusieurs années. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuelle se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble

d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces autorisations de programme se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 4 mars 2014 créant une autorisation de programme pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage affectée au dossier UTN PLAGNE AIME 2000.

Considérant les crédits de paiement réalisés en 2014 et 2015 et l'avenant n°1 au marché de 20 250 € TTC, il convient de modifier les affectations de crédits de paiement de la manière suivante :

Libellé programme	Montant de l'Autorisation de Programme (TTC)	Montant des Crédits de Paiement (TTC)		
		REALISATION 2014	CREDITS AFFECTES 2015	CREDITS AFFECTES 2016
Assistance à maîtrise d'ouvrage dossier UTN Plagne Aime 2000	302 400 €	58 927,70 €	199 375 €	44 097.30 €

Elle précise que les 20 250 € de dépenses supplémentaires correspondent à différentes réunions programmées en supplément, l'édition d'un document de communication à destination des investisseurs, l'analyse d'une étude géotechnique. Elle rappelle que le cabinet Algoé, qui a été retenu pour ce dossier, était environ 100 000 € moins cher que les autres.

...Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du site de Plagne Aime 2000, comme détaillé ci-après :

- Montant (tranche ferme) = 235 125 € H.T. soit 282 150 € T.T.C.
- Montant de l'avenant = 20 250 € T.T.C
- Nouveau montant = 302 400 € T.T.C
- Variation = + 7,18 %

B - Avenant n°1 au marché

Madame le Maire explique que ce point est directement lié au point précédent, et qu'il s'agit maintenant d'accepter le dépassement du marché par le biais de cet avenant.

Elle rappelle au Conseil municipal le dossier de requalification du site de Plagne Aime 2000 et l'arrêté de M. le Préfet de Région en date du 9 janvier 2012 par lequel ce dernier a autorisé une unité touristique nouvelle :

- . considérant la délibération n° 012 du 15 mars 2012 relative au lancement du marché pour s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO),
- . considérant le marché attribué à la Sté ALGOE notifié le 27 décembre 2013,
- . considérant l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 05 novembre 2015.

Madame le Maire indique que le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour les motifs suivants : la complexité du projet, les évolutions du programme et du contexte de l'opération de requalification du site de PLAGNE AIME 2000 ont nécessité un complément d'intervention de la mission de l'AMO.

Elle propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'Assistance à Maître d'Ouvrage, comme détaillé ci-dessous.

Montant (tranche ferme) = 235 125 € H.T. soit 282 150 € T.T.C.

Montant de l'avenant = 20 250 € T.T.C

Nouveau montant = 302 400 € T.T.C

Variation = + 7,18 %

...Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du site de Plagne Aime 2000, comme détaillé ci-après :

- Montant (tranche Ferme) = 235 125 € H.T. soit 282 150 € T.T.C.
- Montant de l'avenant = 20 250 € T.T.C
- Nouveau montant = 302 400 € T.T.C
- Variation = + 7,18 %

3 – Subvention à l'association « 73210 Zimages »

Isabelle De Lima rappelle aux conseillers municipaux le lancement du projet "cinéma" à la salle de spectacle d'Aime grâce au partenariat conclu avec Cinébus, association départementale de cinéma itinérant qui diffuse des films dans 20 salles (en itinérant) et gère 5 salles dans les deux Savoie. Cinébus assure la programmation et la diffusion des films et la collectivité offre la salle et assure la logistique grâce à la constitution d'une association locale support.

A Aime, c'est l'association "73210 Zimages" qui a été créée à cet effet et assure la gestion de la billetterie, l'affichage, l'accueil du projectionniste,... Cinébus se rémunère à partir de l'encaissement des recettes des entrées. Depuis le 19 octobre, ce sont ainsi 2 séances qui sont proposées le lundi soir à 17H30 et à 20H30 à la salle de spectacle d'Aime et si le succès est confirmé, l'association devrait pouvoir assurer une fréquence bimensuelle. Aussi, afin que ce partenariat se poursuive et offre à la population la possibilité de bénéficier d'une programmation de films régulière et de qualité, l'association "73210 Zimages" a-t-elle sollicité l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Elle propose donc le vote d'une subvention de 350 € à l'association "73210 Zimages" et pour le lancement de l'activité qui occasionne des frais spécifiques, une subvention exceptionnelle de 150 €.

Elle indique que la 1ère séance qui s'est tenue (le 19 octobre dernier) a été un franc succès (160 personnes pour le film enfant et 170 personnes pour le film de la seconde partie de soirée), les gens étaient très contents de cette ré-ouverture de salle. La seconde projection a connu une baisse de fréquentation qui pourrait s'expliquer par la proximité avec la date des attentats. La 3ème projection se tiendra le 14 décembre.

...Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 350 € à l'association "73210 Zimages" et une subvention exceptionnelle de 150 € pour le lancement de l'activité qui a occasionné des frais spécifiques.

4 – Abandon de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, malgré les actions intentées, le Receveur municipal n'a pas pu recouvrer certaines créances pour un montant total de 1 534,20 €, liste de pièces n° 1755690211 du 12 octobre 2015. Par ailleurs, le passage en commune nouvelle au 1er janvier 2016, rend nécessaire l'apurement des comptes de la commune, aussi Mme le Receveur municipal sollicite-t-elle en conséquence l'admission en non-valeur des créances existantes.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'admission en non-valeur des créances pour un montant total de 1.492,60€, liste de pièces n° 1755690211 du 12 octobre 2015.

5 – Mise en place d'un service de navettes journalier à Plagne Montalbert : conventions de participation financière avec les hébergeurs et partenaires

Michel Genettaz informe le conseil municipal qu'un service journalier et régulier de transport public de personnes par voie routière va être mis en place à compter de la saison d'hiver 2015/2016 afin de permettre à la clientèle de la station de rejoindre aisément les différents pôles d'hébergement, de services et le domaine skiable. Ce service de transport va couvrir les 2 périodes d'ouverture de la station, soit l'hiver et l'été.

Compte tenu de l'intérêt général pour les usagers et clients de la station de se déplacer facilement entre les différents pôles de la station, la commune d'AIME a réfléchi avec les hébergeurs et les socio-professionnels à la mise en place d'une desserte pour les différentes catégories

d'usagers. La commune d'AIME mettra en place, chaque saison hivernale et estivale, un service de transport urbain de personnes depuis les différents pôles de la station jusqu'à la station de PLAGNE MONTALBERT.

La commune est seule compétente pour désigner le prestataire de transport chargé d'assurer ce service. Ce prestataire sera retenu après appel d'offres conformément au code des marchés publics. Les différents partenaires (Le Gentil, Le Jean Franco, Le Dou de la Ramaz, La Lauzière, Les Sittelles, l'Adray, La Marmottane, la SAP et l'ESF) participeront au financement de cette navette. Il explique que ce service sera accessible à tout public, et il sera organisé par la commune d'AIME.

Mme le Maire remercie les différents financeurs qui sont au côté de la commune, pour le geste financier conséquent qu'ils ont consenti, sans lequel cette navette n'aurait pas pu voir le jour.

Laurence Dupuy-Verbinnen demande si cette navette sera gratuite, et si les habitants d'Aime pourront l'emprunter. Mme le Maire répond positivement aux 2 questions.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les conventions de participation financière avec les différents hébergeurs et partenaires pour la mise en place d'un service de navettes journalier à Plagne Montalbert, pendant la saison d'hiver.

6 – Convention avec le CDG 73 pour l'utilisation du service intérim dans le cadre du dossier « commune nouvelle »

Madame le Maire rappelle la délibération du 3 septembre 2015 dans laquelle le conseil municipal approuvait la conclusion d'une convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour la mise à disposition d'un personnel du service intérim du 1er octobre au 31 décembre 2015, personnel amené à travailler avec le service finances pour le passage en "commune nouvelle" au 1er janvier 2016.

Elle expose que la commune de Montgirod doit faire face à une vacance de personnel administratif qui ne lui permet pas d'assurer la continuité du service. En conséquence, il est nécessaire de passer une nouvelle convention avec le CDG qui portera sur un renfort du 23 novembre au 31 décembre 2015, les après-midi des mardis, mercredis, jeudis et vendredis, soit 17 heures hebdomadaire, contre 32 heures prévues précédemment.

En conséquence, il convient pour la commune d'Aime de prendre une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour cette période afin d'entériner cette modification du temps de travail de l'agent du service intérim à Aime.

...Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Savoie pour la diminution de l'amplitude horaire de la mise à disposition d'un personnel du service intérim dans le cadre du dossier "commune nouvelle".

7 – Transfert de la compétence tourisme au SIGP : convention de mise à disposition des locaux et des biens affectés à l'exercice de la compétence tourisme

Laurent Desbrini rappelle le transfert de la compétence liée au tourisme, et notamment la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2015, au titre de laquelle la Commune d'Aime a souhaité confier l'exercice de cette compétence au SIGP. Afin de permettre l'exercice de cette compétence, il est nécessaire de mettre à disposition des bâtiments ou des locaux, ainsi que des biens appartenant à la Commune. Il est donc proposé que la Commune au titre du transfert de la compétence tourisme mette à disposition du Syndicat, à titre gratuit, les locaux et les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence.

La Commune autorise à cet effet le Syndicat à mettre à disposition les dits locaux et biens, à l'office de tourisme intercommunal, investi de la mission tourisme, dans le respect des dispositions du Code du Tourisme. Cette mise à disposition des locaux et de biens par le Syndicat à l'Office de tourisme intercommunal s'effectuera par l'intermédiaire de la convention d'objectifs à intervenir entre ces deux organismes.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de locaux au profit du SIGP, comme suit :

- . le Point InFormation dans la résidence d'Aime 2000
- . une partie du parking public situé à Aime La Plagne, pour du stockage
- . la « Maison du Tourisme - Vallée »

8 - Convention avec le club de handball Tarentaise Vanoise, pour la mise à disposition d'un minibus, renouvellement

Lucien Spigarelli rappelle la démarche engagée il y a deux ans avec la société Infocom qui met gratuitement à disposition des collectivités des minibus ou autres véhicules de transport de personnes financés par la publicité payée par les annonceurs locaux. Il fait part du renouvellement de cette mise à disposition pour une durée de 2 ans suite au changement des annonceurs à compter du 1er novembre 2015.

Il rappelle que l'association du club de Handball l'utilise pour ses déplacements à l'occasion des compétitions dans lesquelles ses licenciés sont engagés ainsi que pour les entraînements qui se déroulent dans les gymnases des communes avoisinantes (Bourg St Maurice, Pomblière ou encore Moûtiers). Il expose que le choix du club de handball a été fait car celui-ci était à l'époque le seul club sportif de la commune qui ne disposait pas de véhicule, était confronté à des déplacements fréquents et dénombrait un grand nombre de jeunes licenciés de la commune.

...Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition à titre gratuit du véhicule Trafic Renault de 9 places au profit du HANDBALL CLUB AIME TARENTEISE VANOISE.

9 - Secours sur piste saison 2015/2016, transport sanitaire terrestre, complément à la délibération du 05 novembre

Laurent Desbrini rappelle la délibération du 5 novembre 2015 dans laquelle le conseil municipal approuvait les tarifs des frais de secours sur pistes relatifs au domaine skiable ainsi que les tarifs d'évacuation des blessés du domaine skiable de Plagne Aime 2000 et de Plagne Montalbert par véhicule sanitaire terrestre ou par secours hélicoptéré.

Il expose que la fermeture de urgences du centre hospitalier de proximité de Moutiers pourrait conduire à un engorgement de l'accueil aux urgences de l'hôpital de Bourg St Maurice et à une redirection des blessés du domaine skiable précité vers le centre hospitalier d'Albertville.

Par conséquent, et comme entériné à la commission de sécurité intercommunale du 17 novembre dernier, il propose en complément des tarifs fixés dans la délibération du 5 novembre de fixer le tarif pour l'évacuation éventuelle des blessés du domaine skiable vers le centre hospitalier d'Albertville, soit 350 € pour un transport sanitaire terrestre de Plagne Montalbert au centre hospitalier d'Albertville et 350 € pour un transport terrestre de Plagne Aime 2000 au centre hospitalier d'Albertville.

Laurence Dupuy Verbinnen pense que la priorité sera effectivement de convoier les blessés à Bourg St Maurice. Néanmoins, en cas de transfert vers un autre centre hospitalier, et si la commune n'a pas précédemment délibéré en ce sens, il sera compliqué, voire impossible, de refacturer à l'usager ce transport, pouvant être re-qualifié de transport « primo-secondaire » et qui restera alors à la charge exclusive de la commune.

Pascal Valentin souligne que la présence d'un régulateur en Tarentaise, comme cela existe déjà dans les grandes agglomérations, serait appréciable pour tous.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le tarif pour l'évacuation éventuelle des blessés du domaine skiable vers le centre hospitalier d'Albertville, soit 350 € pour un transport sanitaire terrestre de Plagne Montalbert au centre hospitalier d'Albertville et 350 € pour un transport terrestre de Plagne Aime 2000 au centre hospitalier d'Albertville.

10 - Subvention aux particuliers pour les façades

Bernadette Chamoussin rappelle que par délibération du 7 juin 2012 le conseil municipal a renouvelé jusqu'à juin 2015 le dispositif d'aide au ravalement des façades de Aime, Longefoy, Tessens et Villette ainsi que pour le remplacement des toits en tôle par de la tuile rouge à Longefoy. Il a également approuvé le règlement correspondant.

Dossier à l'ordre du jour : M. NOGUES Gilbert - Ravalement des façades de la maison 116 rue de la Procession - Surfaces totales : 54 m² - Assiette éligible : 6.710 € HT - Aide communale calculée : 1.086,48 € (plafond 20,12 € / m²)

Elle propose d'approuver le versement d'une subvention de 1.086,48 € à M. NOGUES Gilbert pour le ravalement des façades de sa maison 116 rue de la Procession à Aime.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 1086,48 € à M. Gilbert NOGUES pour le ravalement des façades de sa maison sise 116 rue de la Procession à Aime.

11 – Nouvelle convention avec Savoie biblio pour la médiathèque

Isabelle De Lima rappelle que l'Assemblée des Pays de Savoie a adopté en février 2015 un PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE qui comporte trois grands objectifs :

- . Structurer un réseau de lecture publique des Pays de Savoie à l'ère des intercommunalités
- . Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social
- . Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers

L'intitulé BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) est remplacé par DLP : Direction de la Lecture Publique, qui s'appelle toujours SAVOIE BIBLIO.

SAVOIE BIBLIO a pour mission de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards, accessible à l'ensemble de la population. Il propose son appui aux communes et intercommunalités pour la création et le fonctionnement de bibliothèques. Il œuvre au développement de la lecture et des pratiques culturelles en lien avec les services départementaux, les institutions et associations éducatives, culturelles et sociales, les professionnels du livre, la Région et l'Etat. Il instruit les subventions de l'Assemblée des Pays de Savoie dans le domaine de la lecture. Ces subventions peuvent concerner les aménagements ou informatisation de bibliothèques, les manifestations culturelles autour du livre, l'extension des collections.....etc. Elles dépendent de la catégorie de bibliothèque.

Depuis janvier 2015, ce ne sont plus les populations DGF qui sont prises en compte, mais les populations légales (résidents permanents) ce qui change pour Aime : la médiathèque d'Aime est donc à présent classée B1. Néanmoins, la médiathèque d'Aime a obtenu des aides de la catégorie B1 depuis la signature le 6/12/2011 avec Savoie-Biblio (APS) d'une convention d'objectif d'une durée de 2 ans.

Afin de pouvoir bénéficier de la continuité des services de Savoie-Biblio (APS), il est à présent proposé une convention pour 5 années par laquelle la commune s'engage à assurer les bonnes pratiques partenariales avec Savoie-Biblio (échanges d'informations, respect des règles) et assurer le bon fonctionnement de sa bibliothèque dans les conditions de la charte.

Elle souligne que le prêt de livres, avec Savoie Biblio, est le plus élevé du secteur Tarentaise Vanoise, notamment grâce aux choix très pertinents et stratégiques des 2 agents de la médiathèque d'Aime, dont elle salue le travail.

...Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie, portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal, pour la période de 2015 à 2020.

II – Affaires foncières, urbanisme

12 – Approbation de la convention de servitude pour enfouissement ligne souterraine ERDF, lieudit « La Ramaz » à Longefoy

Michel Genettaz expose au Conseil municipal qu'ERDF a sollicité l'autorisation d'enfouir une ligne HTA sur une longueur totale d'environ 120 m, dans une bande de 0,4 m de largeur, de déposer la ligne aérienne et de remplacer un poteau au lieudit "La Ramaz", télésiège du Fornelet.

Il présente au Conseil municipal le projet de convention à intervenir avec ERDF pour le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle communale cadastrée section W n° 55 "La Ramaz".

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention à intervenir avec ERDF pour l'enfouissement d'une ligne sur la parcelle communale cadastrée section W n° 55 "La Ramaz", la dépose de la ligne aérienne et le remplacement d'un poteau.

13 - Restauration d'une maison et d'une grange à Charves par M. Nicolas Michoux : autorisation de survol du domaine public et d'utilisation du chemin rural pour accès garage, avenant à la convention du 1er juillet 2015

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal sa délibération du 28 mai 2015 autorisant le survol du domaine public et l'utilisation du chemin rural pour l'accès au garage de M. Nicolas Michoux. Il expose qu'il était prévu la réalisation d'un escalier afin de permettre la continuité du cheminement par les piétons. A la demande de la Commune, M. Michoux a revu son projet et dans ce cadre propose de supprimer cet escalier sur le chemin communal avec un remodelage du terrain dont la topographie se rapproche de celle existante.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'avenant à la convention à intervenir avec M. Nicolas MICHOUX pour la suppression de l'escalier sur le chemin communal.

III – Divers et informations au Conseil municipal :

14 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

...Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des fournitures Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Achat de 65 sapins de Noël – Sapins de Novel, 73470 Novalaise – 4 217,50 €
- . Contrat de maintenance et achat d'un photocopieur pour les Services Techniques de la Mairie – Ricoh France, 94150 Rungis – 5 140,00 €
- . Achat d'un détecteur de réseaux, Régie de l'eau – Topocenter, 69700 Givors – 6 667,10 €
- . Achat d'un corroleur acoustique pour localisation des fuites, Régie de l'eau – Sewerin, 67727 Hoerdt cedex – 11 065,50 €

✓ Pour des services Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Distribution du procès-verbal du Conseil municipal du 01/10/15 – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – 365,96 €
- . Contrôle des dispositifs de protection paravalanche de la Combe aux Boeufs – Office National des Forêts, servie RTM, 73026 Chambéry cedex – 800,00 €
- . Rédaction du dossier d'exploitation sous chantier (DESC) – Egis Eau, 34965 Montpellier cedex 2 – 2 500,00 €
- . Taille annuelle des platanes, avenue de Tarentaise – René Destaing Sarl, 73210 Aime – 5 738,00 €
- . Réparation ascenseur n°1 d'Aime 2000 – Schnidler Alpes, 38950 St Martin Le Vinoux – 14 681,31 €

16 – Information : diffusion des comptes-rendus des conseils municipaux

Après en avoir longuement débattu en réunion de bureau municipal, suite à une proposition de la commission communication, et dans la recherche constante d'économies à réaliser, Mme le Maire informe les élus de la fin de la distribution, dans les boîtes à lettres, des comptes-rendus du Conseil municipal, à compter du 1er janvier 2016.

Il est rappelé que ces documents sont accessibles en ligne, sur le www.ville-aime.fr. Des exemplaires papier seront néanmoins toujours disponibles en Mairie d'Aime, à la Maison du Tourisme, et dans les communes déléguées (des présentoirs seront mis en place à cet effet).

Mme le Maire propose que pour les populations « fragiles et isolées », la police municipale, dans le cadre de ses missions de prévention, pourra déposer au domicile de ces personnes les publications communales. Pascal Valentin apprécie cette démarche.

La séance du Conseil municipal est levée